



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SEPTEMBRE
2021

De l'expression à l'action, la démocratie à l'épreuve du fait numérique

DISCUSSION 1 : LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE,
UNE AMBITION SUR LE RETOUR ?



Afin d'accompagner, encourager ou amorcer une discussion collective sur le rapport du numérique à l'exercice de la démocratie, le Conseil publie une série de courtes fiches.

Divers rendez-vous seront organisés par le Conseil pour faciliter et accueillir ces échanges. D'ores et déjà, un premier atelier en ligne aura lieu le 30 septembre 2021 à partir de 9h. Une journée de débats sera également organisée le 13 octobre 2021. Toutes les informations sont disponibles sur notre site www.cnnumerique.fr

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous faire part de vos idées, références, éclairages, invitations, propositions ou positions : info@cnnumerique.fr

Sommaire

- Comment Internet intervient-il dans les mobilisations collectives ?
- Une transparence accrue pour une démocratie vigoureuse ?

Dès 2018, le politologue Yasha Mounk alertait, dans un essai intitulé *Le peuple contre la démocratie*, sur le **processus de « déconsolidation de la démocratie »** auquel la plupart des démocraties occidentales seraient confrontées. L'attaque du Capitole du 6 janvier 2021 aux États-Unis en a été l'un des symptômes et a fortement alerté les pays occidentaux sur les fragilités d'un modèle démocratique ébranlé par de nombreux facteurs. **En Europe**, l'abstention grandissante traduirait une forme de « récession démocratique ». Le taux d'abstention record enregistré lors des élections régionales et départementales de juin 2021 en témoigne, avec 67% des électeurs lors du premier tour, dont presque 90 % des électeurs âgés de 18 à 24 ans (Ipsos / Sopra Steria). L'un des facteurs explicatifs avancé parmi tant d'autres serait celui d'une « fatigue démocratique ». Un autre serait que les citoyens témoignent, par leur refus de participer au scrutin, de leur désaccord avec le processus de représentation ou qu'ils ne s'y sentiraient pas représentés.

Dans ce contexte, le numérique constituerait l'un des facteurs de crise de la démocratie. En tant que « fait social total », il contribuerait nécessairement à transformer notre rapport aux institutions. Il convient néanmoins de se garder des causalités hâtives, en faisant du numérique le seul responsable ou l'un des facteurs prédominants d'une déstabilisation des démocraties occidentales.

Comment Internet intervient-il dans les mobilisations collectives ?

Parfois qualifiées de « technologies de libération », les outils numériques ont pu être perçus comme un facteur de renouveau de l'idéal démocratique. Ils ont élargi le champ des initiatives politiques, sociales, économiques, en permettant théoriquement à chacun de s'exprimer en ligne et en faisant tomber les barrières à l'entrée du débat public. Contrairement aux médias traditionnels, Internet met émetteur et récepteur sur un pied d'égalité, ce qui permet à tout citoyen de participer activement au débat public.

Le recours aux outils numériques a ainsi pu être pensé comme un remède aux maux démocratiques, notamment grâce au modèle ouvert et décentralisé promu par les pionniers d'Internet. Comme beaucoup d'autres techniques, le net a porté une part d'utopie politique en se distinguant de la démocratie représentative et **en privilégiant au départ une forme auto-organisée, décentralisée et horizontale de l'expression.** Cela a encore pu se faire sentir au début des années 2010 à l'égard de la démocratie Internet, notamment lors des Printemps arabes au cours desquels l'utilisation par les manifestants de réseaux sociaux comme Twitter a été largement commentée.

« Via les outils numériques, une multitude d'engagements, de mobilisations, de coordinations et d'expressions collectives ont émergé en dehors des circuits traditionnels. **Ils n'utilisent pas les instruments institutionnels, médiatiques et militants de la démocratie représentative, ni n'empruntent directement les canaux de consultation et de délibération de la démocratie participative.** Ils prennent leur essor depuis la société des individus connectés : pétitions en ligne, vidéos à très haute popularité, circulation de hashtags, collectifs d'activistes menant des actions sur le web, mouvements sociaux se coordonnant sur les réseaux sociaux, etc. »

Dominique Cardon, Culture numérique, 2019, p.219
(nous soulignons)¹

Désormais 43% des Français s'informent autant via la presse en ligne que la presse papier, et ils sont 67% à utiliser les réseaux sociaux (Arcep, 2021). De toute évidence, ces derniers jouent un rôle important, comme en atteste le fait qu'ils soient massivement investis par les représentants politiques ou lors de mobilisations. Toutefois, au-delà des limites qu'emporte la participation à de telles enceintes, le modèle dominant présent sur le web n'est pas tant celui de l'agora ouverte que celui de la féodalité ou de suzeraineté renouvelée (Boullier, 2021) où **les règles du débat sont établies par les plateformes elles-mêmes.**

Avec *Twitter et les gaz lacrymogènes* (2017), la sociologue Zeynep Tufekci a mis en lumière **les mutations entraînées par les réseaux sociaux sur les mobilisations**, affectant leur visibilité, leur organisation et leur impact à long terme, à contre-courant de ce que pouvait promettre le web décentralisé. En parallèle de mouvements de revendications de droits au long cours, les réseaux sociaux ont permis l'émergence d'actions « coups de

¹ Il est aussi possible de considérer que le net fait partie des nouveaux instruments institutionnels. On pourrait alors émettre l'idée que les formes institutionnelles évoluent et que les nouvelles institutions permises par le numérique font partie du champ des institutions légitimes.

poing » pouvant mobiliser un grand nombre de personnes, y compris peu politisées, avec un fort impact médiatique et politique. Mais, les mobilisations en ligne peuvent s'avérer « fragiles » en raison de la difficulté à penser « l'après » (après l'occupation en 2011 de la place Tahrir au Caire, par exemple), liée à l'absence de centralisation de l'organisation justement permise par les mêmes outils numériques.

Le mouvement des gilets jaunes

En France, le mouvement des Gilets jaunes est né d'une pétition mise en ligne qui a très vite reçu des centaines de milliers de signatures

de personnes se rendant compte de la convergence de leurs revendications. Ces revendications ont été largement incarnées physiquement (occupations de ronds-points ou de péages autoroutiers, manifestations...).

Pour Arnaud Mercier, chercheur à l'Institut français de Presse, la dimension numérique du mouvement des Gilets jaunes tient essentiellement à leur appropriation des outils comme Facebook, Twitter, Discord ou encore des messageries cryptées à des fins de coordination (The Conversation, 2018). Les Gilets Jaunes s'inscriraient ainsi en lien avec des mobilisations observées dans des mouvements tels que celui des Indignés en Espagne ou de Occupy Wall Street aux États-Unis.

Le rassemblement rapide de plusieurs personnes, l'agrégation d'initiatives individuelles et l'organisation de mobilisations par la coordination en réseaux de différents groupes sont en effet facilités par le numérique. Par ailleurs, en permettant l'expression de témoignages personnels, les plateformes numériques facilitent l'expression de griefs qui se traduisent dans des orientations politiques. Ainsi, les Gilets jaunes s'inscriraient dans le cadre des « connective actions » (par déclinaison de l'expression collective actions), formes de mobilisations composées d'actions rapides permettant d'agréger au fur et à mesure les nouveaux venus.

Au-delà de la turbulence du débat politique en ligne, les réseaux sociaux sont accusés de produire des effets structurellement néfastes à la qualité du débat public.² Parmi les principaux reproches, figure le fait que les réseaux sociaux auraient contribué à accroître la défiance dans les institutions, en autorisant la mésinformation et la désinformation à se répandre très rapidement, ou encore en **renforçant la polarisation du débat public**. En effet, l'expression des internautes sur les réseaux sociaux peut être

² Conseil national du numérique, [Récits et contre-récits. Itinéraire des fausses informations en ligne](#), juin 2021.

mise en valeur ou, au contraire, passée sous silence sous l'effet de l'utilisation d'algorithmes de recommandation des contenus par les plateformes. Or, ces derniers obéissent à des logiques économiques qui tendent à favoriser l'expression d'opinions clivantes, plus à même de faire le « buzz » ou de générer du « clic ».

C'est essentiellement pour cette raison que les réseaux sociaux ont pu être considérés comme un facteur de polarisation accrue du débat politique, faisant ainsi naître le désir de retrouver des espaces collectifs de dialogue plus apaisés et favorisant l'émergence de consensus. Au-delà des algorithmes, cette polarisation relèverait de notre isolement éventuel dans des bulles de confort où tout le monde pense de manière plus ou moins similaire. Les réseaux sociaux sont à cet égard accusés d'entretenir des phénomènes de bulles de filtres ou de chambres d'écho³. Plus encore, ils contribueraient à alimenter un phénomène de « brutalisation » du débat public : le cyber-harcèlement et la diffusion de contenus haineux sont les symptômes d'un double processus de légitimation et de banalisation de la violence.

Une transparence accrue pour une démocratie vigoureuse ?

La Révolution française avait proclamé le principe selon lequel « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* » inscrit à l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En vigueur depuis 1978, la loi d'accès aux documents administratifs a consacré un « droit à l'information » de chacun, renforcé depuis par la loi pour une République numérique adoptée en 2016 à travers un principe d'ouverture par défaut des données publiques. Confrontées à une demande de transparence de la part de la société civile, les institutions se voient incitées, lorsqu'il ne s'agit pas d'obligations légales, à la publication d'un nombre croissant de données afférentes à leurs activités. Cette transparence accrue doit, en théorie au moins, permettre aux citoyens de s'instituer plus facilement en contre-pouvoirs de l'action des institutions.

³ Le terme de « bulle de filtres » désigne le fait que l'information parvient à l'internaute à travers différents filtres, tels que les algorithmes de recommandation. Pour Eli Pariser, cela placerait l'internaute dans un état d'« isolement intellectuel » et culturel. Le concept de chambre d'écho sert à désigner une situation dans laquelle « l'information, les idées, ou les croyances sont amplifiées ou renforcées par la communication et la répétition dans un système défini. » [Article Wikipedia](#), consulté le 2 juin 2021.

L'initiative nos deputes.fr en France

Le site web [Nosdéputés.fr](https://nosdeputes.fr) a été lancé en France en 2009 avec pour objectif de se constituer en Observatoire citoyen de l'activité parlementaire. Le site vise à outiller les citoyens dans leur relation avec leurs représentants, en consultant l'historique de leurs travaux au sein de l'Assemblée nationale, leur participation en séance, les amendements portés ou encore les débats en cours auxquels ils participent. D'autre part, le site propose aux internautes de réagir aux débats parlementaires. Il a été décliné en [Nos sénateurs.fr](https://nosseateurs.fr) pour suivre l'activité de la chambre haute.

Au-delà de l'accès aux documents administratifs, la transparence des institutions est aussi vue comme un facteur de « moralisation de la vie publique », comme en attestent les lois pour la transparence de la vie publique, adoptée en 2013 suite à l'affaire Cahuzac, puis la loi pour la confiance dans la vie publique, adoptée en 2017 après l'affaire Fillon. Ces deux textes ont notamment créé et renforcé les pouvoirs de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). En 2021, la HATVP a alors lancé une « plateforme » dédiée à la présentation de données statistiques et d'analyse visant à montrer l'empreinte normative du lobbying sur un texte législatif, et ce grâce aux données du répertoire public des représentants d'intérêts. La première étude de cas porte par exemple sur le lobbying autour de la loi sur la 5G⁴.

Open secrets aux États-Unis

Aux États-Unis, le collectif [Open secrets](https://www.opensecrets.org/) cherche à agir comme contre-pouvoir en favorisant la transparence sur le financement des groupes politiques (partis et élus notamment). Lancé en 2021, à la faveur de l'union entre les ONG Center for Responsive politics et National institute on Money in politics, l'objectif est de fournir une porte d'entrée unique d'accès à des données sur le financement des campagnes électorales, du lobbying, etc.

La mise à disposition d'informations au plus grand nombre a transformé la manière dont les contre-pouvoirs agissent dans les sociétés démocratiques, de Wikileaks aux révélations d'Edward Snowden. Les investigations relatives aux Luxleaks et aux Panama Papers ont elles aussi été particulièrement révélatrices, puisque les journalistes ont mobilisé des outils d'analyses de données pour donner du sens à l'importante masse de données disponibles.

⁴ À retrouver ici : <https://www.hatvp.fr/lobbying/actualites/test-analyse-5g/>

Les Panama Papers : « le big data au service du journalisme d'investigation » (Fines Schlumberger, La-rem.eu, 2016)

Les 11,5 millions de documents transmis anonymement par un lanceur d'alerte au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* représentent 2 600 gigaoctets de données, soit plus que les fuites

réunies de Wikileaks, Offshore Leaks, Luxleaks et Swiss Leaks. Edouard Perrin, journaliste français ayant participé aux investigations Luxleaks et Panama Papers, revient sur la manière dont les big data ont permis aux journalistes de réaliser leur enquête dans l'émission « Mécaniques du journalisme, des Luxleaks aux Panama papers » sur France Culture.

Toutefois, il convient de se garder d'une lecture trop optimiste du renforcement des possibilités d'exercice de contre-pouvoirs, qui serait facilitées par à une transparence accrue des institutions. Le Conseil d'État relève ainsi dans un récent rapport que **l'action des corps d'inspection, chargés de faire respecter le droit, se voit fortement complexifiée par la transformation numérique des organisations, qu'elles soient publiques ou privées.** Il juge par exemple « *indispensable que les contrôleurs ne se trouvent pas en situation d'infériorité technique par rapport à certains acteurs qui ont massivement investi le champ du numérique pour le développement de pratiques contraires à la loi* » (Conseil d'État, *Les pouvoirs d'enquête de l'administration*, 2021). Cet exemple invite à s'interroger sur la nécessité de revisiter les mécanismes institutionnels de contrôle à la lumière des possibilités offertes par le numérique.

Enfin, **la question de la surveillance ne saurait en aucune mesure être détachée de la question de l'exercice démocratique.** La mise à jour de nombreux programmes de surveillance illégaux, touchant quand ce n'est l'ensemble de la population des militants et personnels politiques, interroge à tout le moins sur les conditions d'exercice de la démocratie. Tout en ouvrant sur une perspective de libération de la parole, les outils numériques se sont ainsi transformés en instruments de surveillance généralisée, aussi bien publics que privés, déjouant par la même occasion les frontières entre l'État et les entreprises privées. Loin d'un accroissement de la protection de la vie privée et d'un renforcement des contrôles démocratiques, des personnalités sont au contraire contraintes à l'isolement lorsqu'elles tentent de faire jour sur les dispositifs de surveillance numérique à l'œuvre.

Quelques questions pour débattre

- Comment la qualité du débat démocratique en ligne pourrait-elle être améliorée ?
- Quelles règles particulières devraient être imposées aux réseaux sociaux et à leurs utilisateurs, en plus des exigences légales existantes ou des règles définies par les réseaux sociaux eux-mêmes ? Comment les faire respecter ?
- En période électorale, comment s'assurer que toutes les opinions sont bien représentées en ligne ? Et que chaque citoyen a accès à une information politique de qualité dans le respect de la sincérité du scrutin ?
- Comment les citoyens peuvent ou pourraient-ils exercer un contrôle accru sur l'action des institutions par le numérique ?
- De la même manière, comment le numérique transforme-t-il l'exercice des pouvoirs institués, des organisations (syndicats, associations, partis politiques) ou des médias ? Faut-il et le cas échéant comment renforcer la place de la « citoyenneté numérique » à l'école ?
- Faut-il créer des agoras publiques numériques ?
- Comment réinventer l'agora commune à tous à l'ère du numérique ? Ou la démocratie peut-elle s'en passer ?
- Faut-il mieux protéger les citoyens lorsqu'ils agissent comme contre-pouvoirs ?
- La protection et la place données aux journalistes doivent-elles être renforcées ? Les obligations de transparence auxquelles sont soumises les institutions devraient-elles être renforcées ?
- Comment intervenir face à la démultiplication des outils de surveillance privés et publics ?

Retrouvez les autres fiches du Conseil sur le thème du numérique et des institutions :

- Fiche 2 : Face à la fatigue démocratique, une inflation participative ?
- Fiche 3 : Avec le numérique, une nouvelle relation État-citoyen ?
- Fiche 4 : Les données au secours des politiques publiques ?

Cette fiche a été réalisée par Gilles Dowek, Elisabeth Grosdhomme, Joëlle Toledano et Jean-Marc Vittori, membres du Conseil national du numérique, avec le concours de Philippine Régniez, Méneould Michaud de Brisis et Leila Amanar rapporteuses, ainsi que des autres membres du secrétariat général du CNNum.



CONTACT

info@cnnumerique.fr

www.cnnumerique.fr

Conseil national du numérique

67 Rue Barbès, 94200